Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_05-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU 29 JANVIER 2026

## DELIBERATION

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 51 |
| Présents | 37 |
| Votants | 41 |

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 02/02/2026

L'an 2026, le 29 janvier à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 janvier 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Stéphane NOURRY, Catherine PAROUX, Annabelle QUENTEL, Benoit VIART.

Remplacement : Pierre SORAIS par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Nancy BOURIANNE pouvoir à Catherine PAROUX, Isabelle CLEMENT-VITORIA pouvoir à Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD pouvoir à Odile DELAHAIS, Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER.

Absent(s) excusé(s) : Nancy BOURIANNE, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Stephan DUPE.

Absent(s) : David BUISSET, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Marcel PIOT, Arnaud RIVIERE, Marie-Paule ROZE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CAKAIN

**N° 2026-01-DELA-005 : Attribution d'une subvention au Théâtre de Poche - Sollicitation d'une avance pour 2026**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_05-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7 ;
- Vu l'instruction comptable M57 ;
- Vu la délibération n°2025-12-DELA- 127 du conseil communautaire du 18 décembre 2025 relative à l'adoption des budgets primitifs 2026 ;
- Vu la délibération n°2024-05-DELA- 48 du conseil communautaire du 30 mai 2024 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'association "Théâtre de Poche - Hédé-Bazouges" ;

2. Contexte :

Le Théâtre de Poche de Hédé-Bazouges, équipement communal implanté sur la commune depuis 50 ans, a pour objectifs la création et la diffusion du spectacle vivant sur son territoire et celui de la communauté de communes.

L'association Théâtre de poche - Hédé – Bazouges, qui gère cet équipement, s'est fixée pour missions la promotion et la sensibilisation du plus grand nombre aux pratiques artistiques sous toutes leurs formes, et plus particulièrement aux écritures contemporaines dans le spectacle vivant.

En 2024, elle a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2024/2027 avec plusieurs acteurs soutenant le développement de la culture, à savoir la DRAC Bretagne, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, et la communauté de communes, et bénéficie à ce titre de subventions de fonctionnement.

3. Description du projet :

Pour l'année 2026, la délibération de la communauté de communes relative aux montants des subventions attribuées aux association sera présentée lors du conseil communautaire du mois de mars prochain. Or, l'association « Le Théâtre de Poche » a fait part de besoins en trésorerie en ce début d'année, notamment en raison de la baisse des subventions versées par le Département et sollicite de la part de la communauté de communes une avance d'un montant de 50% de la subvention versée au titre de l'année 2025.

Cette avance permettrait notamment de faciliter le paiement de rémunérations et de charges sociales en début d'année.

| Association | Subvention 2025 | Avance 2026 |
|---|---|---|
| Le Théâtre de Poche | 75 000 € | 37 500 € |

**Avis du bureau communautaire en séance du 8 janvier 2026 :** FAVORABLE

**Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :**

- **APPROUVER** le versement d'une avance de 37 500 € à l'association « Le Théâtre de Poche » au titre de la subvention 2026 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-Thérèse CAKAIN
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé